



Rapport n°13	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

**DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET SUBVENTION DE TRAVAUX
DETR A LA COMMUNE DE MARLY-GOMONT**

La commune de Marly-Gomont envisage de reconstruire le Centre de Secours (CS) mis à disposition du SDIS. Compte tenu de la sollicitation de ce centre de secours et de la volonté de la commune de participer à la réalisation de ces travaux, je vous propose de mettre en œuvre le portage de ce projet par l'intermédiaire de la commune.

En application de l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes, départements ou EPCI peuvent se voir confier la responsabilité de grosses réparations d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de mise à disposition prévue par la loi du 3 mai 1996. C'est cette disposition que je vous propose de mettre en place, qui fait de la commune de Marly-Gomont le maître d'ouvrage des travaux.

En outre, ce montage permet de mobiliser, en accord avec les services préfectoraux, un financement de l'État par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Ce financement s'élèverait à 30 % du montant hors taxes des travaux.

La commune garde à sa charge 20% du montant hors taxes des travaux. Elle reste propriétaire des locaux qu'elle met à disposition du SDIS pour y loger le CS.

Pour cette opération le montant des travaux est estimé à 168 009,30 €HT. Le détail des différents postes de travaux et du financement est annexé au rapport.

La subvention du SDIS s'élèverait à 84 004,65 €soit 50% du montant HT des travaux.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°13 ;

Le Conseil d'administration du SDIS après en avoir délibéré décide :

- de confier, conformément à l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Commune de Marly-Gomont, la responsabilité des travaux de rénovation sur le CPI,
- d'accorder une subvention d'équipement de 84 004,65 €correspondant à 50 % du montant hors taxes des travaux à la commune de Marly-Gomont.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	12
Votants :	13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 90
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 20 juin 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 juin 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, ~~Nicolas FRICOTEAUX~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPELBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Jean-Luc EGRET~~, ~~Mareel LALONDE~~, ~~Denis DUMAY~~, Mme Monique BRY,

II - Membre de droit

Monsieur Abdelmajid TKOUB représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Jean LEFEVRE, Jean-Paul ROSELEUX.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Mme DUGUE représentant Madame le Payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

**DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET SUBVENTION DE TRAVAUX DETR A
LA COMMUNE DE MARLY-GOMONT**

Vu le rapport n°13 ;

Le Conseil d'administration du SDIS après en avoir délibéré décide :

- de confier, conformément à l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Commune de Marly-Gomont, la responsabilité des travaux de rénovation sur le CPI,
- d'accorder une subvention d'équipement de 84 004,65 € correspondant à 50 % du montant hors taxes des travaux à la commune de Marly-Gomont.



Le Président
du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN